



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 13 septembre 2022

Le 13 septembre 2022 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 29 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Procurations : 0

Absents : 5

Mesdames et Messieurs : BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Eric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Approbation du procès-verbal du bureau du 12 juillet 2022

Le projet de procès-verbal du bureau du 12 juillet 2022 est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. Roger BREIL est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Hôtel d'entreprises II : lancement des travaux
2. SCOT : retour enquête publique
3. PLUI : délibérations
4. Recrutement d'un volontaire territorial en administration (PLUI, développement territorial...)

ADMINISTRATION – FINANCES

5. Formation des élus – congrès de l'intercommunalité (*soumis à délibération*)
6. Nouvel intranet des élus

ESPACE RESSOURCES

7. Point d'information sur les permanences (Habitat, DGFIP)

TOURISME

8. Retour sur les actions de l'été 2022

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Délibération n°90

Déplacement élus – congrès de l'intercommunalité

Vu les articles L.5211-14 et L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales

L'assemblée des Communautés de France (AdCF) qui se nomme désormais Intercommunalités de France tient son congrès annuel du 5 au 7 octobre 2022. Le congrès propose un panel d'ateliers de formation aux élus.

Afin de participer à la formation des élus et accompagner les réflexions communautaires, le Président souhaite organiser cette année une participation aux congrès de l'intercommunalité. Il propose que le Président et l'ensemble des Vice-Présidents délégués participent au congrès, et que les frais (inscription formation, transport, hébergement et alimentation) liés à l'évènement soient pris en charge par la Communauté de Communes.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le remboursement des frais (formation, transport, hébergement et alimentation) liés au congrès de l'intercommunalité sur présentation d'un état de frais réels ;

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Hôtel d'entreprises II : lancement des travaux
- SCOT : retour enquête publique
- PLUI : délibérations
- Recrutement d'un volontaire territorial en administration (PLUI, développement territorial...)

ADMINISTRATION – FINANCES

- Nouvel intranet des élus

ESPACE RESSOURCES

- Point d'information sur les permanences (Habitat, DGFIP)

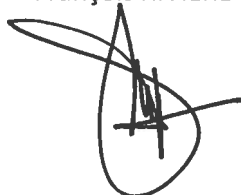
TOURISME

- Retour sur les actions de l'été 2022

QUESTIONS DIVERSES

Approuvé le 18 octobre 2022

Le Président
François RIVIERE



Le secrétaire de séance
Roger BREIL

